

## Productions fermières

### Date(s)

28 et 29 septembre 2022

### Horaires

9h-12h30/13h30-17h

### Lieu

Charavines  
GAEC Entre Fure et Tour

### Prix

420 €

### Prise en charge possible

Ayants Droits VIVEA et autres publics : voir les dispositions financières dans le contrat ci joint

### Responsable de stage

Sandrine ANSELMET,  
Conseillère spécialisée en production fermière fromagère,  
Chambre d'agriculture de l'Isère

### Intervenant(s)

Sandrine ANSELMET

### Contact

Elodie FRIGUI  
06 61 02 77 21

Certification de réalisation remis à l'issue de la formation

## Je fabrique des pâtes pressées non cuites



*Fabriquer une pâte pressée non cuite : c'est un projet que vous avez en tête ou un projet déjà mis en œuvre ?*

*Dans les 2 cas, ce stage est pour vous ! Alliant connaissances théoriques et connaissances pratiques, il vous permettra de voir ou revoir ce type de fabrications.*

### Objectifs pédagogiques

- . Être capable de mettre en œuvre une fabrication de pâtes pressées non cuites dans les conditions de travail de sa fromagerie.
- . Acquérir des connaissances pour améliorer ses produits.

### Public concerné

Producteurs fermiers ou porteurs de projet souhaitant mettre en place une gamme de pâtes pressées non cuites.

### Pré-requis

Connaissance de base sur la transformation fromagère et/ou expérience en fromagerie

### Programme

#### Jour 1

- ✓ Microbiologie du lait, choix d'ensemencement, modifications physico chimiques
- ✓ Les modes de moulage, égouttage, et salage.
- ✓ Les modifications physico-chimiques.
- ✓ Opérations à mettre en œuvre et points de vigilance
- ✓ Participation à une fabrication de raclette (dans un GAEC)

#### Jour 2

- Les phases de fabrication : de la préparation du lait à l'affinage
- ✓ La flore microbienne et transformation enzymatique
- ✓ L'importance des caves
- ✓ L'importance du matériel : confort et impacts organoleptiques
- ✓ Les accidents de fabrication et analyse des risques : critères, prévention et correction
- ✓ Participation à une fabrication de pâte pressée type chevrotin (dans un GAEC)

### Méthodes pédagogiques

Apports théoriques avec diaporama, distribution de documentation, échanges et visite de fromagerie.

### Modalités d'évaluation

Échange avec des mises en situation et des retours d'expérience. Questions/ réponses.

Observations et commentaires lors des travaux pratiques encadrés. Exercices à partir de fiches de fabrication vierges à remplir. Questionnaire de satisfaction.

### Les + de la formation

Une fabrication d'un fromage de type chevrotin et une fabrication d'un fromage de type raclette, en atelier.

## Financez votre formation

Nos actions de formations sont susceptibles d'être financés par OPCO (Opérateurs de Compétences) ou fonds de formation du secteur agricole sous réserve des priorités et conditions de prise en charge de l'OPCO concerné.

**Ayant-droit VIVEA - 04 37 65 14 05 - vivea.fr**

**Salariés - OCAPIAT - 04 72 37 95 75**

**ocapiat.fr/auvergne-rhone-alpes/**

**CPF : [www.moncompteformation.gouv.fr](http://www.moncompteformation.gouv.fr)**

## Faites-vous remplacer à coûts réduits

Les services de remplacement facilitent votre absence sur l'exploitation ! Vous vous absentez pour participer à des formations ? Faites-vous remplacer à coûts réduits dans les 3 mois suivant le stage.

**Service de Remplacement Isère**

**isere@servicederemplacement.fr**

## Stages labellisés Ecophyto

Dans le cadre du renouvellement de votre certiphyto, vous pourrez bénéficier d'un dispositif de formation allégé si vous pouvez justifier avoir participé à 14h de formation labellisées Ecophyto au cours des 3 années précédant la date de votre renouvellement. Repérez dans notre programme les stages signalés par ce pictogramme et contactez-nous pour plus d'informations.

Pensez à vérifier régulièrement la date de validité de votre certiphyto en cours afin d'en prévoir le renouvellement dans les délais réglementaires.

**Pascale Calegari - 04 76 93 79 56**

## Bénéficiez du crédit d'impôt formation

Vous êtes chef d'exploitation imposé au bénéfice réel ? La loi d'août 2005 en faveur des petites et moyennes entreprises a instauré un crédit d'impôt formation bénéficiant aux entreprises imposées d'après leur bénéfice réel ou exonérées.

**Votre centre des impôts : [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr)**

## En situation de Handicap ?

**Prenez contact avec le service formation afin d'envisager les aménagements possibles et personnaliser votre accueil**

# LA FORMATION à la Chambre d'agriculture de l'Isère

➤ Ça représente quoi en 2021 ?

900

AGRICULTEURS, SALARIÉS  
ET PORTEURS DE PROJETS



97

SESSIONS  
DE FORMATION



LA FORMATION  
VUE PAR NOS  
STAGIAIRES



97%

sont satisfaits de  
l'organisation  
globale des  
stages

99%

apprécient la  
qualité des  
intervenants et les  
considèrent bons  
à excellents

98%

disent qu'ils  
utiliseront tout ou  
partie de ce qu'ils  
ont appris

dont 68 % tout ou de  
nombreux points

98%

considèrent que  
la formation a  
plutôt répondu à  
leurs attentes

97%

stagiaires sont  
globalement  
satisfaits

Chiffres issus de nos enquêtes de satisfaction « à chaud »  
95% de répondants

PRIMO CERTIPHYTO  
& RENOUELEMENT  
CERTIPHYTO



100%

des exploitants agricoles ayant suivi cette formation  
ont obtenu le renouvellement de leur Certiphyto

## NOTRE ENGAGEMENT QUALITE



**Centre de formation**

[mission.formation@isere.chambagri.fr](mailto:mission.formation@isere.chambagri.fr)

**Point Accueil Projet**

04 76 20 67 01

**Chambre d'Agriculture de l'Isère**

34, rue du Rocher de Lorzier – Centr'Alp – 38430 MOIRANS



## BULLETIN D'INSCRIPTION valant :

### Contrat de Formation Professionnelle

(Articles L. 6353-3 à L. 6353-7 du Code du travail)

Ce contrat doit être conclu avant toute inscription définitive et tout règlement de frais

À renvoyer **avant le 12 septembre 2022 à Elodie FRIGUI Chambre d'Agriculture de l'Isère**  
**34 rue du Rocher de Lorzier - ZA Centr'Alp -38430 Moirans**

Je soussigné (e) :  Madame  Monsieur,

Nom, prénom\* \_\_\_\_\_

Date et lieu de naissance : \_\_\_\_\_

Adresse complète\* \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

CP\* \_\_\_\_\_ COMMUNE\* \_\_\_\_\_

Tél\* \_\_\_\_\_ E-mail\* \_\_\_\_\_

*\*Coordonnées transmises aux autres inscrits pour faciliter un éventuel co-voiturage, (rayer cette mention en cas de refus).*

### Statut Actuel

- Agriculteur-trice MSA  Aide familial-e MSA  Cotisant-e solidaire MSA actif  
 Conjoint-e collaborateur-trice  Salarié(e) agricole (précisez fonds de formation) \_\_\_\_\_  
 En parcours installation (Titulaire d'un PPP dans lequel cette compétence est préconisée)  
 Demandeur d'emploi  Retraité agricole  Autre à préciser \_\_\_\_\_

**M'inscris à la formation intitulée «Je fabrique des pâtes pressées non cuites»**

**J'atteste sur l'honneur remplir les pré-requis**

**Date du stage : 28 et 29 septembre. Durée : 2 jours Horaires : 9H-17H Lieu : Charavines ,  
responsable de stage : Sandrine ANSELMET, Tél : 06 81 44 95 47**

*Formation organisée par la Chambre d'Agriculture de l'Isère, Centr'Alpes, 34 rue du Rocher de Lorzier, 38430 MOIRANS. Numéro de déclaration d'activité : 8238P002038 à la Préfecture de la Région Rhône-Alpes. Cette formation entre dans la catégorie des actions de perfectionnement prévues dans l'article L.6313-1 du code du travail. Les objectifs, contenus, méthodes, pré requis, nom et qualité des intervenants, modalités d'évaluation et sanction de la formation sont communiqués dans le programme ci-contre. Les effectifs sont fonction de l'organisation pédagogique de la formation.*

#### 1. Les dispositions financières sont les suivantes (cochez la case correspondante)

**Actif non salarié agricole contributeur-trice à VIVEA** (chef-fe d'exploitation agricole, entrepreneur-e du paysage, de travaux agricoles ou forestiers, collaborateur-trice d'exploitation ou d'entreprise agricole, aide familial ou cotisant-e de solidarité), **à jour de vos contributions, porteurs de projet à l'installation signataires d'un PPP** dont la formation s'inscrit dans ce PPP, sans financement possible par le CPF ou Pôle Emploi : prise en charge totale ou partielle des coûts pédagogiques par Vivea **sous réserve d'avoir réglé les frais d'adhésion annuels de 60 € au service formation de la CA38 pour la période du 01/09/22 au 31/08/23**

**Salarié-e (agricole ou autre) ou travailleur indépendant non agricole ou demandeur** d'emploi, votre participation est de 420 € net de taxes au titre des coûts pédagogiques. Prise en charge possible par l'OPCO de votre entreprise ou Pôle Emploi.

**Retraité-e agricole, particulier ou dans une autre situation**, votre participation est de 420 € net de taxes au titre des coûts pédagogiques.

Joindre au présent contrat le règlement de votre formation par chèque libellé à l'ordre de « Monsieur l'Agent comptable de la Chambre d'Agriculture de l'Isère ». Un courrier / mail de confirmation du stage vous sera adressé quelques jours avant la formation. Les frais de déplacement d'hébergement et de repas ne sont pas compris dans les coûts pédagogiques et restent à la charge du participant.

#### 2. Interruption du stage / Annulation de l'action de formation

En cas de cessation anticipée de la formation du fait de l'organisme de formation, le présent contrat est résilié. Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue au présent contrat, aucune pénalité ne sera appliquée.

En cas d'abandon du stage par le stagiaire pour un autre motif que la force majeure dûment reconnue, le chèque de participation sera encaissé par la Chambre d'Agriculture de l'Isère. Si le stagiaire est empêché de suivre la formation par suite de force majeure dûment reconnue, le contrat de formation professionnelle est résilié. Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue au présent contrat.

La Chambre d'Agriculture se réserve le droit d'annuler l'action de formation, en cas d'inscriptions insuffisantes pour en assurer le financement. Dans ce cas, aucune facturation ne sera appliquée, et la Chambre d'Agriculture s'engage à informer l'entreprise, ainsi que les stagiaires dès que la décision d'annulation sera prise.

### 3. Délai de rétractation

À compter de la date de signature du présent contrat, le stagiaire a un délai de 10 jours pour se rétracter. Il en informe l'organisme de formation par lettre recommandée avec accusé de réception. En cas de rétractation reçue plus de 10 jours avant le début de la formation, aucune somme ne peut être exigée du stagiaire. Dans le cas contraire, le chèque de caution sera encaissé par la Chambre d'Agriculture de l'Isère.

### 4. Conditions particulières

**Déplacements** : Dans le cas de l'utilisation de son véhicule pendant la session, le stagiaire atteste avoir permis de conduire en cours de validité et un véhicule assuré.

**Droit à l'image** : Sauf spécification contraire, le stagiaire autorise la Chambre d'agriculture à utiliser son image pour illustrer les actions formation du groupe Chambre d'agriculture (rayer cette mention en cas de refus).

### 5. Cas de différend

Si une contestation ou un différend n'ont pu être réglés à l'amiable, le tribunal de Grenoble sera seul compétent pour régler le litige.

#### En signant ce contrat, je reconnais avoir pris connaissance :

Des conditions générales de formation, consultables dans leur intégrité sur notre site [https://extranet-isere.chambres-agriculture.fr/fileadmin/user\\_upload/Auvergne-Rhone-Alpes/119\\_Extr-Isere\\_img/Formation/Les\\_PDF/Conditions\\_generales\\_de\\_vente\\_38.pdf](https://extranet-isere.chambres-agriculture.fr/fileadmin/user_upload/Auvergne-Rhone-Alpes/119_Extr-Isere_img/Formation/Les_PDF/Conditions_generales_de_vente_38.pdf),

Des dispositions financières et tarifs et je joins au contrat un chèque libellé à l'ordre de « l'Agent comptable de la Chambre d'agriculture l'Isère » d'un montant de : .....€.

Du traitement des données personnelles collectées, article 9 des CGV.

Fait en double exemplaire à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

*Le contrat doit être daté par le dernier signataire et signé des 2 parties*

**Le stagiaire** (Nom Prénom)

Signature \_\_\_\_\_

Pour le Président de la Chambre d'Agriculture de l'Isère et par délégation,  
Philippe GUERIN, Directeur

Signature et cachet



SUP GSC ENR 1N 22.07.11

## VOS ATTENTES

Merci de bien vouloir répondre à ce questionnaire afin de permettre au responsable de stage et aux intervenants de mieux cerner vos attentes et d'adapter la formation au plus près des besoins des participants.

1) Avez-vous déjà suivi une formation sur ce thème ?

Non  Oui, laquelle et quand ? \_\_\_\_\_

2) Quelles sont vos attentes quant à ce stage (au plan professionnel, personnel) ?

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

3) Souhaitez-vous aborder des points précis durant votre formation ?

Thèmes abordés en stage	Précisez votre demande
La gestion et préparation du lait	_____ _____
Les étapes de la fabrication et les accidents de fabrication	_____ _____
Matériel et locaux	_____ _____
Autre :	_____ _____

4) Vous avez eu connaissance de ce stage par :

La presse agricole  Internet  Le bouche à oreille  Notre catalogue  Un conseiller

Autre \_\_\_\_\_